Rapport d'activités 2020

Union Départementale

des Associations Familiales

du Haut-Rhin

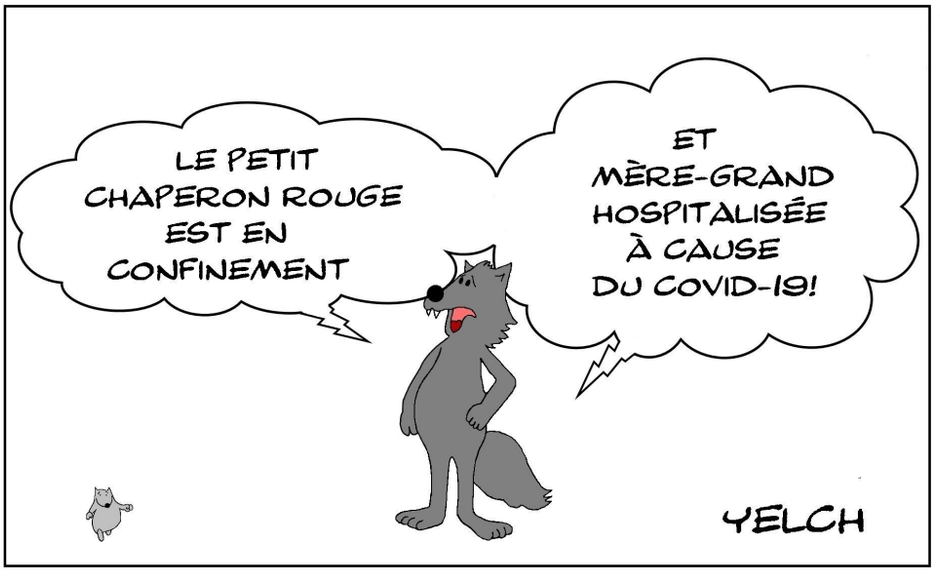

LE GRAND MÉCHANT LOUP S'ENNUIE

Udaf Haut-Rhin

Unis pour les Familles

Rapport d'Activités réalisé par
l'UDAF du Haut-Rhin

Imprimé par printoclock.com
229, Rte de Seysses, 31100 Toulouse

Dépôt Legal : N° ISSN en cours

Sommaire

Mot du Président et du Directeur Général 7

1 Les acteurs de l'UDAF 68 9
Le conseil d'Administration 11
Les Associations Familiales 12
L'organigramme 14
Le personnel de l'UDAF 68 15

L'Udaf en Chiffres 17

2 Représenter, défendre et promouvoir les familles 19
La Vie Statutaire 21
Les Commissions internes 22
La représentation Familiale 23
La communication 26
Le Développement et l'animation du Réseau associatif 27
L'Observatoire Départemental des Familles 28

3 Actions d'Aide aux familles *Hors Convention d'Objectifs* 29
Maison des Associations Familiales et des Familles 31
Information, Soutien, Orientation - Service de Médiation Aidants/aidés 31
Aide à la mobilité 32

4 Actions d'Aide aux familles *dans le cadre de la Convention d'Objectifs* 33
La Convention d'objectifs 2016-2020 35
Lire et Faire lire 35
Aide aux aidants - Parrainage de Proximité 36
Usage responsable du numérique 37

5 Protéger les Familles 39
Pôle Protection Juridique des Majeurs 41

6 Accompagner les Familles 47
Pôle Aide et Accompagnement Educatif et Social 49

7 Les Services Support 61
Les Services Placement et juridique 63
Le service Comptabilité 64

8 Le rapport financier 65

Mot du

Président et du Directeur Général

L'année 2020 raisonnera en chacun de nous comme celle de l'apparition d'une pandémie que nous nommons familièrement aujourd'hui covid 19. Cette crise sanitaire s'est imposée à nous et a modifié nos rapports sociaux. Elle a impacté nos organisations familiales, personnelles, professionnelles en nous confrontant à une maladie qui bouleverse nos habitudes et nos certitudes.

Nombre d'entre nous y ont été exposés directement, et notre pensée va d'abord vers ceux, proches, familles, bénéficiaires, qui ont été touchés par la maladie et qui ont connu parfois le deuil. Ainsi, le nombre de décès parmi nos usagers, souvent en Ehpad, a doublé sur le 2e trimestre 2020. Les conséquences sociales, psychologiques sont probablement encore à venir.

Mais cette situation a été aussi l'occasion d'éprouver la solidité de l'association et de nos services. A cet effet, nous ne pouvons que remercier la mobilisation sans faille, de nos équipes qui ont su adapter leur fonctionnement à de nouvelles contingences pour assumer à la fois leurs fonctions familiales, mais aussi faire preuve d'un professionnalisme remarquable.

L'association a su, par ailleurs, mobiliser les moyens nécessaires, avec le soutien de la DDCSPP, pour mettre en place un télétravail adapté et efficace et permettre ainsi un maintien des activités, tant dans le cadre de l'accompagnement des usagers que du fonctionnement même de l'association.

Cette année, nous vous proposons un rapport d'activités épuré, qui s'inscrit dans une ligne éditoriale conforme au réseau Unaf-Udaf. Vous y trouverez les éléments relatifs à la vie Associative et à la gestion des services.

Vous constaterez ainsi la poursuite du développement de l'association avec une nouvelle activité dans le pôle logement et la création du Service de médiation familiale à l'endroit des aidants familiaux. L'élaboration de projets a certes été retardée en raison de la gestion sanitaire amorcée en 2020, mais ceux-ci se concrétiseront en 2021. Ce sera le cas du projet Séquoia Korsakoff sur Altkirch, qui accueillera 7 résidents et de l'acquisition de bureaux à Mulhouse pour accompagner le développement de nos services.

Ces projets ne pourraient se réaliser sans le soutien et la confiance des Pouvoirs Publics, DDCSPP, MDPH, Conseil départemental, CAF, à notre égard et nous les en remercions.

Mais aussi et surtout, cela ne pourrait être sans l'implication de chacun de nos collaborateurs et le mouvement familial qui œuvre chaque jour à favoriser le vivre ensemble.

En dépit d'un contexte sanitaire encore présent, l'Association garde tout son dynamisme et son enthousiasme à poursuivre ses missions. Elle continue à s'adapter aux circonstances, et à poursuivre son évolution, afin de pouvoir répondre à ses missions et ses valeurs familiales et solidaires.

2021 sera une année charnière en ce sens et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour constater la réalisation de ces projets.

Merci à vous.

Fernand THUET
Président

Fabien BOLOGNESE
Directeur Général

1 | Les acteurs de l'UDAF 68

Le conseil d'Administration
Les Associations Familiales
L'organigramme
Le personnel de l'UDAF 68

Le conseil d'Administration

Membres Elus

THUET Fernand - Président
AF Thann

Collin Paul - 1er Vice-Président
AF Catholique 68

Frieh Béatrice - 2ème Vice-présidente
AF Sundhoffen

Fussner Jean-Jacques - Secrétaire
AF Stosswihr

TEMPE François - Trésorier
AF Ammerschwihr

Stein Etienne - Trésorier Adjoint
AF Kaysersberg Vignoble

Gully Josiane
AF Sainte-croix-en-plaine

Brobecker Claude
AFL Mulhouse

Bubendorf André
AF Thann

Karpoff André
AGF Mulhouse

Merillon Philippe
Sos Papa 68

Munck Nicolas
Sos Papa 68

Riegel Marie-France
Asfmr

Sellge Virginie - Assesseur
Archipel

Treiber/Balthazard Annie
Favec 68

Membres Désignés

Kobel Christiane - Secrétaire Adjointe
CDAFAL 68

Glaentzlin Bernard - Assesseur
FAVEC 68

Marchant Edouard
AF Catholique Centre Alsace

Bussière Manuela
AF Protestante CALEB

Gantzer Pascal
Jumeaux et plus 68

Hertz Paul - Assesseur
Asfmr

Kieffer Danielle
EFA 68

Klem Isabelle
AFL il était une fois

Muller Denise
FAVEC 68

Proust Christel
Amitiés Autisme 68

Steiger Roger
UDAPEI 68

Sauter Raymonde
ASFMR

Schmitt Christophe
EFA 68

Les associations Familiales

Mouvements Familiaux à recrutement général & à recrutement Spécifique

Jumeaux et Plus 68
Pascal GANTZER
75 adhérents

Association Syndicale des familles Monoparentales et Recomposées - ASFMR
Raymonde SAUTER
149 adhérents

Fédération ADMR
Sabine BAJARD
6 adhérents

Enfance et Familles d'Adoption
Thomas PEGEOT
104 adhérents

Association des Conjoints survivants et Parents d'Orphelins - FAVEC
Denise MULLER
48 adhérents

Union Départementale des Associations de Parents et Amis de personnes handicapées mentales - UDAPEI 68
Prinio FRARE
933 Adhérents

Association Familiale Catholique du Haut-Rhin AFC 68
Olivier LEROUX
51 Adhérents

Association Familiale Catholique Centre Alsace - AFC Centre Alsace
Edouard Marchand
39 Adhérents
39 Adhérents

Association Familiale Laique Mulhouse
Christiane Kobel
658 Adhérents

Association Familiale Laique Colmar
Soraya BECHLEM
3 Adhérents

Association Familiale Laique Dis moi Comment
Corinne SIGRIST
40 adhérents

Association Familiale Laique Il était une fois
Isabelle KLEM
11 adhérents

Association Familiale Protestante BARNABAS
Dominique FUCHS
15 adhérents

Association Familiale Protestante Caleb
Manuela BUSSIERE
25 adhérents

Association Familiale Protestante Evangélique Sans Frontières
Bertrand HUETZ
74 adhérents

Association Familiale Protestante Famille Je t'Aime
Jean-Jacques LANGLOIS
50 adhérents

Association Familiale Protestante AJEF
Ichem GARZIZ
26 adhérents

Association Familiale Protestante Aimer Servir Partager
Philippe SCHAERER
18 Adhérents

Les associations Familiales

Groupement à but Familial, Association départementale rattachée à aucune fédération nationale, associations indépendantes diverses

Couples et Familles 68
Véronique RECK
7 adhérents

France Alzheimer 68
Bernard SPITTLER
175 adhérents

Amitiés Autisme 68
Karine Freund
26 adhérents

Association Familiale d'Ammerschwihr
Delphine KNOERR
121 adhérents

ARCHIPEL
Virginie SELLGE
6 adhérents

Association Familiale d'Ingersheim
Patrick MEYER
321 adhérents

Association Familiale de Ruelisheim
Martine Delpy-Becquart
85 adhérents

Association Familiale de Sainte-Croix-en-Plaine
Sevin UNAL
44 adhérents

Association Familiale de Sigolsheim et environs
Thierry Jacquin
114 adhérents

Association Familiale de Stosswihr et environs
André Aubert
321 adhérents

Association Familiale de Sundhoffen
Anne-Marie BOURGER
148 adhérents

Association Familiale de Turckheim
Norbert ANGSTHELM
361 adhérents

Association Familiale d'Ensisheim et Environs
Christophe Bianchi
120 adhérents

Association Familiale de Kaysersberg
Etienne STEIN
120 adhérents

Association Familiale du canton de Thann
Joël Bourquardez
82 adhérents

Association Générale des Familles
Gilbert WIRTZ
432 adhérents

Collectif Or du commun
Pascal LAISNE
15 adhérents

SOS Papa 68
Sylvain Wersinger
15 adhérents

L'ORGANIGRAMME

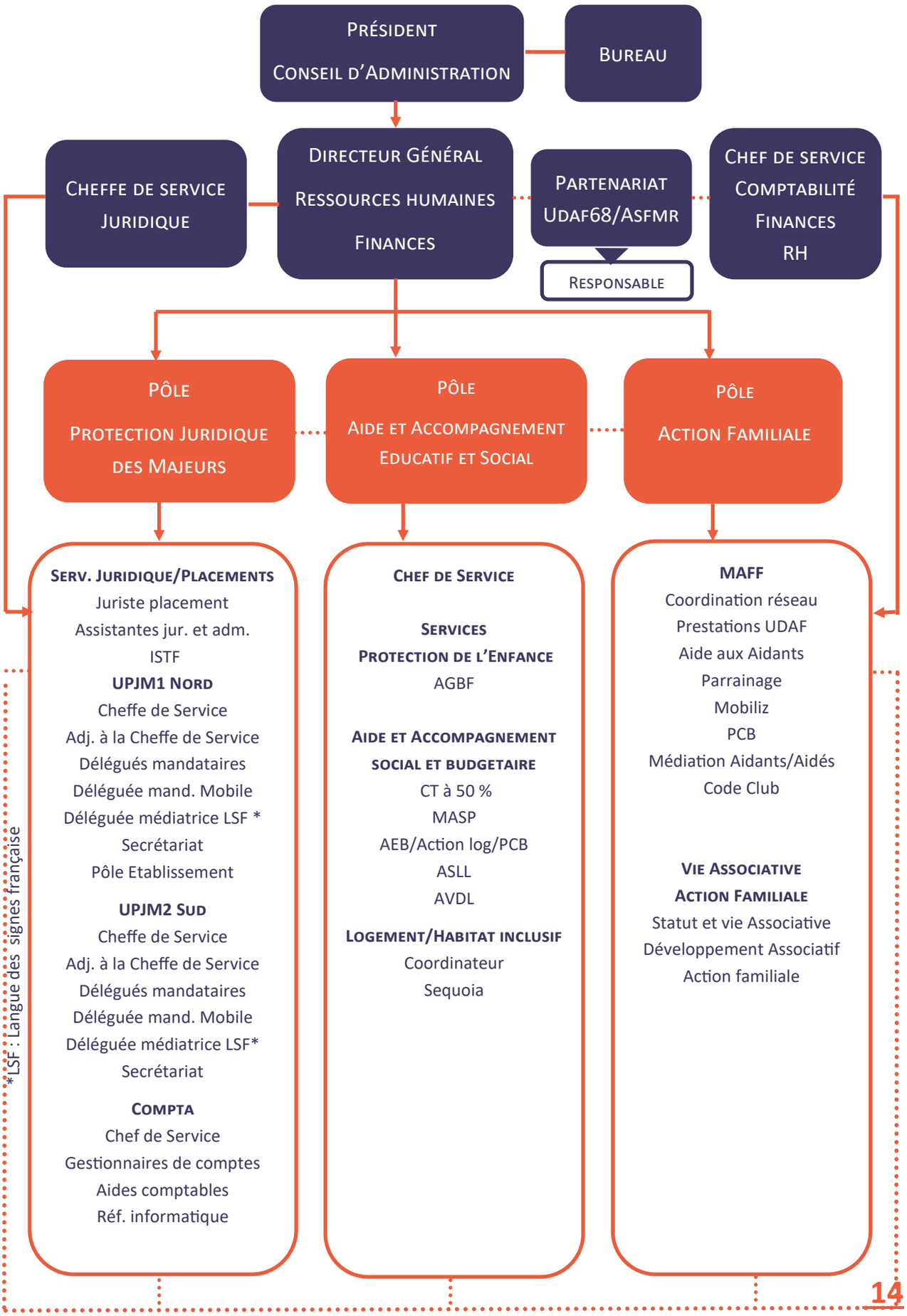

Le personnel de l'Udaf 68

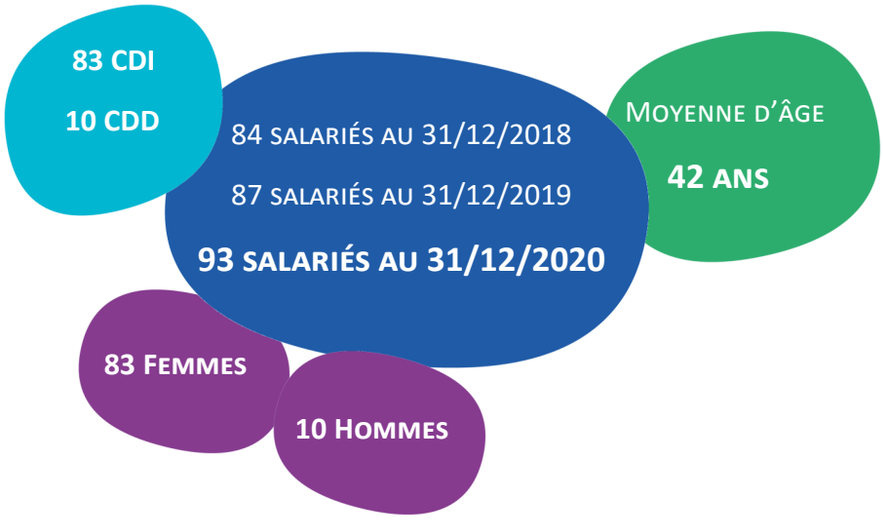

Répartition des salariés par services

Direction	1 salarié	
Vie associative et action familiale	4 salariés	
Comptabilité, logistique et RH	11 salariés	*dont 1 cadre*
Juridique	5 salariés	*dont 1 cadre et 1 cadre technique*
Secrétariat / Standard	16 salariés	
UPJM	40 salariés	*dont 2 cadres et 2 cadres techniques*
AAES (Aide et Accompagnement Educatif et Social)	14 salariés	*dont 1 cadre*
Sequoia *Nombre de gouvernantes gérées*	1 salarié *20 gouvernantes*	*dont 1 cadre technique*
ASFMR *Délégation de gestion de l'ASFMR*	1 salarié *8 salariés*	*dont 1 cadre*

4 stagiaires ont été accueillis

2 dans le cadre de leur préparation au DE CESF

2 dans le cadre de stages d'observation (3ème)

122 jours de formation

INDEX ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

Cet index est incalculable car la population de l'Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin est très féminine. En effet, il n'y a pas assez d'hommes dans notre effectif pour comparer les données.

Nos métiers, tournés vers l'aide sociale et l'accompagnement des familles sont des métiers majoritairement féminins, où les candidatures masculines sont très faibles. Les formations menant à ces métiers comportent elles-mêmes peu de jeunes hommes.

La philosophie de l'UDAF est d'assurer l'égalité de traitement entre tous les collaborateurs que ce soit dans l'emploi, le recrutement, la sélection ou encore les promotions.

Elle lutte contre toute forme de discrimination et valorise l'évolution professionnelle des collaborateurs selon leurs compétences et leurs performances. Elle s'attache à garantir l'égalité de traitement et des chances entre les femmes et les hommes en matière de recrutement :

- d'accès à la formation
- de promotion
- de rémunération
- de gestion des parcours professionnels.

Malgré une politique d'égalité salariale engagée depuis des années, les indicateurs permettant d'établir l'index Egalité Hommes-Femmes ne s'adaptant pas à notre association, le rendent incalculable au 1er janvier 2021 au titre de l'année 2020.

Cependant, notre engagement sur le sujet nous permet d'obtenir l'intégralité des points sur les indicateurs suivants :

✓ l'écart de répartition des augmentations individuelles : 35 / 35

✓ la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10 / 10

Au titre de l'index 2020, nous obtenons une note de 45/60 sur les indicateurs calculables.

Notre ambition est de poursuivre nos efforts afin d'attirer davantage de talents masculins dans nos métiers et de susciter des vocations.

Nous avons conscience du formidable levier de performance qu'est la diversité au sein de notre association.

L'Udaf en Chiffres

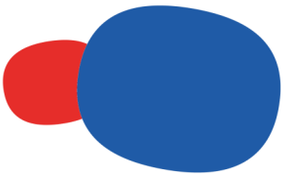

28 Administrateurs

143 Représentations

36 Associations Familiales adhérentes

219 bénévoles

93 salariés

2020

3 Sites

1751 Mesures exercées pour l'activité PJM

148 Mesures d'aide à la Gestion Du Budget Familial

69 entretiens du Service d'Aide aux tuteurs Familiaux

34 résidents Sequoia Habitat inclusif

2 Représenter, défendre et promouvoir les familles

La vie statutaire
Les Commissions internes
La représentation Familiale
La communication
Le Développement et l'Animation du Réseau associatif
L'Observatoire Départemental des Familles

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

Tenue à huis clos, le 15 Décembre 2020, en raison de la pandémie due à la COVID 19, les différents points de l'ordre du jour et les votes, ont été adoptés à distance par mail et voie postale.
Le dépouillement des bulletins de votes s'est fait en présence du Président, du Directeur Général et du secrétariat. Les pouvoirs parvenus à l'UDAF ont totalisé 8.633 suffrages sur 13.005, représentés par 19 associations familiales présentes sur 37. Le quorum ayant été atteint, l'assemblée générale a pu délibérer valablement.

Les différents points abordés ont été les suivants :

- Adoption du Procès-Verbal de l'A.G. du 25 Mai 2019
- Rapport d'Activités 2019
- Adoption des Comptes Administratifs 2019
  U.D.A.F. Association et Services
  Rapport du Commissaire aux Comptes
  Quitus au Trésorier et au Conseil d'Administration
  Affectation du Résultat Association
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes
- Demande à la Préfecture 68 de la reconnaissance de la Mission d'Utilité Publique de l'UDAF 68
- Rapport de la Commission de Contrôle des Formalités Légales et Statutaires
- Rapport Moral
- Report du mandat des Administrateurs sortants jusqu'à l'A.G. de 2021
- Budget Prévisionnel 2020 et fixation des Taux de Cotisations

LE BUREAU

Il s'est réuni 2 fois le 16 Janvier 2020 et le 28 Septembre 2020 (M. BUBENDORF y assiste régulièrement en tant qu'invité).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'est réuni 3 fois. Les 06 Février – 31 Juillet – 17 Décembre 2020 en distanciel.

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES FORMALITÉS LÉGALES ET STATUTAIRES

29 JANVIER	Contrôle de l'AF de Sigolsheim
17 FÉVRIER	Contrôle de l'ADMR
27 FÉVRIER	Contrôle de l'ensemble des listes électorales

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE

16 JANVIER	Contrôle de la conformité des dossiers et des éventuelles pièces manquantes
06 FÉVRIER	Répartition des dossiers aux bénévoles, par secteur géographique, pour effectuer les enquêtes auprès des familles

12 DOSSIERS DE DEMANDES

COMMISSION DE CONTRÔLE DES DOSSIERS DE SERVICE

Cette Commission s'est réunie une seule fois, le 16 Janvier 2020 sur Colmar

La représentation familiale

Afin de défendre leurs intérêts, l'Udaf 68 désigne ou propose des représentants familiaux au sein de différents organismes, auprès des pouvoirs publics et au sein des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

143 représentations

164 représentants

	Représentations		Représentants		Au titre de titulaires		Au titre de suppléants		Siègent sans titre	
Droit de la famille - Parentalité - Enfance		13		27		8		9		10
Education - Jeunesse - Numérique		2		2		/		/		2
Cohésion sociale - Vulnérabilités - PJM UDAF68 + CCAS		4 68		5 61		1 /		1 /		3 /
Economie - Consommation - Emploi		7		11		5		4		2
Habitat - cadre de vie		15		17		2		3		12
Santé - Protection Sociale - Vieillesse		34		41		20		11		10

Droit de la Famille - Parentalité - Enfance

- Association de Gestion des structures de la petite Enfance du Florival - Guebwiller
- CAA - Commission d'Agrément pour l'Adoption
- CAF 68 - Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
- CDPE - Commission Départementale de la Protection de l'Enfance
- CFPE - Conseil N° 1 de Familles des Pupilles de l'Etat
- CPPE - Conseil N° 2 de Familles des Pupilles de l'Etat
- CREAI - Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
- LAEAV - Lieu d'Accueil et d'Ecoute pour Auteurs de Violence
- SDE - Schéma Départemental Enfance et Protection de l'Enfance
- Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants
- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Membre du Jury chargé de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire

Education - Jeunesse - Numérique

- CDEN - Conseil Départemental de l'Education Nationale
- CDJSVA - Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

Cohésion sociale - vulnérabilités - PJM UDAF 68

- CCAPEX - Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (Commission plénière, s/commission Arrondissements Colmar-Guebwiller et Ribeauvillé, s/commission Mulhouse et Saint-Louis)
- Commission Départementale de Surendettement des Particuliers
- CCAS - Centres Communaux d'Action Sociale

Economie - Consommation - Emploi

- CCA - Chambre de Consommation d'Alsace
- CCU - Comité de Concertation des Usagers SNCF
- CD Taxi - Commission Départementale des Taxis et Voitures de Petite Remise
- CDSR - Commission Départementale de la Sécurité Routière
- CLT3P - Commission Locale des Transports Publics Particuliers de Personnes CLT3P
- CLU - Comité Local des Usagers « QualiPref »
- SPERC - Service Public de l'Education Routière et du Permis de Conduire

Habitat - Cadre de vie

- ADIL - Association Départementale pour l'Information sur le Logement
- APPART - Association Logement Personnes Fragiles
- Commission de Sélection d'Appel à Projet Social Département
- Commission de Sélection d'Appel à Projet Social Etat-Centre provisoire d'Hébergement
- CLAH - Commission Locale d'Amélioration de l'habitat
- CCSPL - Commission Consultative des Services Publics Locaux
    - Ville de Colmar
    - Communauté d'Agglomération de Communes-Colmar
    - Département Haut-Rhin
- DALO - Commission de Médiation
- OPH - Office Public de l'Habitat
    - Pôle Habitat Centre Alsace
    - Habitats de Haute Alsace
    - M2A Habitat Mulhouse-Commission des Finances et du Patrimoine
    - Sainte-Marie-aux-Mines-Val d'Argent Habitat
    - Saint-Louis-Communauté d'Agglomération des Trois Frontières
    - Thann

SANTE - PROTECTION SOCIALE - VIEILLESSE

- ARS - Agence Régionale de Santé
  - Territoire de Démocratie Sanitaire n° 5
    - Commission territoriale des Usagers
    - Commission spécialisée en Santé mentale
    - Conseils locaux de Santé Mentale de Mulhouse
    - Commission Régionale de la conciliation et d'indemnisation
    - Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Alsace
- CCAPA - Comité Consultatif d'Aide Personnalisée à l'Autonomie
- CDAC - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
  - Personnes âgées et retraitées
  - Personnes handicapées
- CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- IGRLA - Institut de Gestion du Régime Local Agricole
- MSA - Mutualité Sociale Agricole
- Commission d'Attribution d'Aide Juridictionnelle
- CARSAT
- Schéma d'Amélioration de l'accessibilité des services au public
- **Etablissements hospitaliers - Conseil de Surveillance et Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de Prise en Charge**
  - Colmar : Centre Départemental de Repos et de Soins (CDRS), Hospitalisation à Domicile HAD Centre Alsace, Hôpitaux Civils de Pasteur
  - Ensisheim Neuf-Brisach Soultz-Issenheim Guebwiller (Gériatrie)
  - Guebwiller : Hôpital Civil, Clinique Korian Solisana
  - Mulhouse : Clinique du Diaconat-Fonderie, Clinique du Diaconat Roosevelt, Groupe Hospitalier de la région de Mulhouse et Sud Alsace, Centre de dialyse Diaverum
  - Munster : Hôpital Loewel
  - Oderen : Hôpital Saint-Vincent
  - Ribeauvillé : Hôpital local
  - Rouffach : Centre Hospitalier Spécialisé
  - Saint-Louis : Groupement de Coopération Sanitaire des 3 Frontières
  - Sentheim : Centre de convalescence et de rééducation St-Jean de Dieu
  - Trois-Epis : Centre médical de la MGEN
  - Turckheim : EHPAD du Brand

La Communication

Site internet de l'UDAF 68

3909 Visiteurs

Pages les plus consultées :

- Accueil
- Contact
- PJM
- Offres d'emploi

Réseaux sociaux

Nombre d'abonnés

Facebook Udaf 68	173
Facebook Lire et Faire Lire	61
Facebook Famillathlon	47
Twitter Haut-Rhin	150

Lettres d'Info de l'UDAF 68

3 Numéros avec entre autres,

3 associations à la une : AF de Stosswihr, Amitiés Autisme 68, Or du Commun

3 activités de l'UDAF : le parrainage, la gestion de crise et le CSE

La lettre est transmise à l'ensemble du réseau ainsi qu'aux élus, partenaires institutionnels et associatifs.

Communication aux Elus

- 8 Communiqués de Presse
- 2 Communiqués de Presse du CIAAF
- Propositions de l'après-crise et la reconstruction
- La synthèse départementale de l'enquête « Les grands-parents dans la vie familiale »
- La lettre d'information de l'UDAF
- Courriers de félicitations après l'élection des Sénateurs, du nouveau Maire de Colmar, Eric Strauman, du Député Yves Hemedinger, du nouveau Président du Conseil départemental 68, Rémy With.
- Courrier de félicitations à Mme Brigitte Klinkert, nommée Ministre Déléguée chargée de l'insertion

Le Développement et l'Animation du réseau associatif

Plan Local de Développement Associatif

Depuis 2016, l'UDAF est impliquée dans la mise en œuvre du plan National de développement associatif à l'appui d'un plan d'actions formalisées, le « plan local de développement associatif ».

En 2020, l'UNAF a engagé une démarche d'évaluation de son plan qui a pour objectif de mesurer et d'évaluer les résultats produits par les actions de développement des UDAF.

L'UDAF a participé en répondant au questionnaire, en complétant le référentiel d'auto-évaluation et sous forme d'entretien avec le cabinet conseil. Quatre Associations Familiales (AF Ensisheim, Jumeaux et Plus, l'UDAPEI 68, Or du commun) ont également répondu aux questions du Cabinet Conseil.

Soutien au Associations Familiales

Mise à disposition de locaux

Au sein de la Maison des Associations Familiales et des Familles (MAFF), l'UDAF 68 met à disposition des associations, les salles de réunion, le bureau de permanence équipé informatiquement afin qu'elles puissent mener à bien leurs activités auprès des familles (réunions, permanences..) et assurer la vie associative (réunions de Conseil d'Administration..). Les associations peuvent également occuper les locaux de la Rue de Soultz à Mulhouse.

En 2020, **5** associations familiales ont occupé les locaux pour des permanences, des groupes de parole, des réunions de travail et des formations (ASFMR, SOS PAPA 68, EFA 68, Amitiés Autisme et Jumeaux et Plus 68).

Mise à disposition de volontaires de service civique

L'UDAF 68, comme toutes les UDAF, est habilitée à accueillir des volontaires de service civique par le biais de l'agrément collectif dont bénéficie l'UNAF. Comme les années précédentes, elle a pu « mettre à disposition » **6** volontaires de service civique aux associations familiales.

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

En 2020, **4** associations ont accueilli des volontaires de service civique (CDAFAL 68, France Alzheimer 68, Famille Je t'aime et AFL « Dis-moi comment »). L'UDAF 68 gère le volet administratif (mise en ligne de l'annonce, gestion des contrats, inscription à la formation civique et citoyenne obligatoire, paiement.....) et reste en soutien aux Associations Familiales. L'Association familiale sélectionne elle-même le candidat et assure le tutorat.

Pour la première fois, l'UDAF a dispensé la formation civique et citoyenne à **2** volontaires sur l'engagement citoyen et les solidarités.

Partenariat UDAF 68 / ASFMR

Depuis 2016, l'UDAF 68 et l'ASFMR ont formalisé leur rapprochement dans une convention de coopération. L'UDAF 68 soutient l'ASFMR sur la gestion financière et RH.

Observatoire Départemental des Familles

Depuis 2 ans, l'UDAF 68 participe à l'enquête nationale au niveau départemental. L'observatoire de la famille permet :

- de mieux connaître les besoins et préoccupations des familles,
- d'organiser la remontée d'informations pertinentes sur la vie des familles au niveau départemental,
- d'éclairer les associations, les représentants et décideurs sur la pertinence de leurs actions.

L'enquête « Les grands-parents dans la vie familiale »

Le questionnaire a été élaboré par le comité de pilotage national de l'observatoire des familles de l'UNAF, composé d'administrateurs et de techniciens des UDAF et URAF.
L'originalité de cette enquête a été d'étudier la place des grands-parents vue par les parents eux-mêmes.
Dans le Haut-Rhin, les questionnaires ont été envoyés à 6000 familles ayant au moins un enfant. Au total, 215 familles ont répondu, soit un taux de retour de 3,6 %. L'UDAF 68 a analysé les réponses et rédigé la synthèse. Celle-ci a été transmise aux députés et sénateurs, ainsi qu'au réseau.

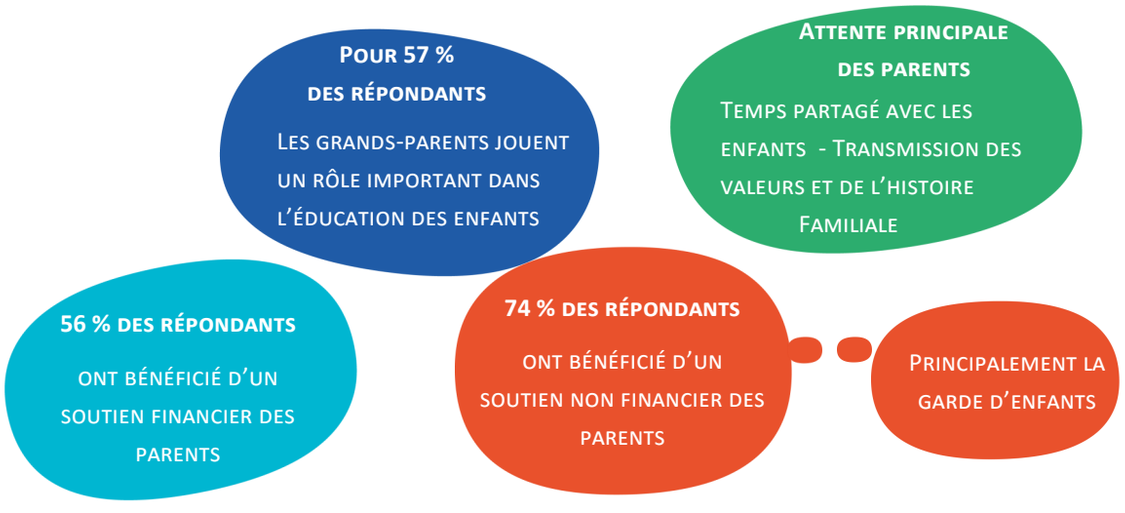

3 Les Actions d'Aide aux Familles

(Hors Convention d'Objectifs)

Maison des Associations Familiales et des Familles

Information, Soutien, Orientation

Service de Médiation Aidants/Aidés

Aide à la Mobilité

Maison des Associations Familiales et des Familles

Information, soutien, orientation

La Maison des Associations Familiales et des Familles, pilotée par l'UDAF 68, met au service des familles, les compétences de l'UDAF ainsi que celles de ses associations familiales. Elle a pour but de favoriser l'accès à toutes les familles à l'information en leur proposant un point d'information accessible, susceptible de les orienter rapidement et efficacement vers les dispositifs d'aide adéquats.

La MAFF se situe dans le même bâtiment que l'UDAF à Colmar.

Elle accueille également les permanences des associations : Amitiés Autisme, Jumeaux et plus 68, SOS Papa 68, EFA 68.

Dans le cadre du soutien aux familles, la MAFF regroupe quelques dispositifs gérés par l'UDAF 68 afin d'aider et de soutenir directement les familles.

Les professionnels de la MAFF réceptionnent les appels téléphoniques, fournissent les premières informations puis font le lien avec les professionnels concernés :

- ✓ Lutte contre les exclusions : Programme Renault Mobiliz
- ✓ Lutte contre les exclusions : le Point Conseil Budget
- ✓ Soutien à la parentalité : parrainage de proximité
- ✓ Aide aux tuteurs familiaux
- ✓ Aide aux aidants familiaux
- ✓ Médiation Aidants Aidés

Médiation Aidants - Aidés

L'UDAF a été retenue avec 21 autres UDAF, pour prendre part à l'expérimentation de médiation dans le champ de l'autonomie, de la dépendance et des solidarités familiales soutenue par la CNSA.

Ce projet expérimental vise particulièrement le développement d'actions destinées à préserver les liens familiaux des aidants et des personnes aidées, en accompagnant les conflits familiaux qui peuvent surgir entre les membres d'une famille, lors de la perte d'autonomie de l'un des leurs, ou lorsqu'une forme de dépendance survient.

En 2020, l'UDAF a mis en place son service de médiation aidants/aidés piloté par la médiatrice familiale, responsable de l'ASFMR. Le médiateur familial autonomie a débuté en décembre et a suivi 5 jours de formation durant le mois.

Au cours de l'année, l'UDAF a participé à 5 réunions avec l'UNAF et a travaillé sur la promotion du dispositif et la création des documents support.

Aide à la mobilité

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle, l'UDAF 68 a signé, en avril 2014, une convention de partenariat avec le constructeur automobile Renault, initiateur du dispositif MOBILIZ. Ce programme Renault MOBILIZ permet aux personnes aux faibles ressources de faire réparer ou entretenir leur voiture à bas prix dans les garages identifiés « Garages Renault solidaires » ou de souscrire une location longue durée avec option d'achat.
L'UDAF 68 étudie l'éligibilité des demandes de réparation pour tout le Haut-Rhin et les transmet aux garages solidaires. Elle transmet également les demandes de LOA auprès du club Mobilité de Renault.

8 demandes de réparation ont été transmises aux garages

5 demandes de LOA ont été transmises au club mobilité

6 demandes de réparation n'étaient pas éligibles à la réparation en raison de l'âge de la voiture, du nombre de kilomètres ou de la marque.

4 Les Actions d'Aide aux Familles

(Convention d'Objectifs)

La convention d'Objectifs 2016-2020

Lire et Faire Lire

Information et Soutien aux Aidants

Parrainage de Proximité

Usage responsable du numérique

La Convention d'Objectifs 2016-2020

Lire et faire lire
2018 - 2020

Usage responsable du numérique
2016-2020

Informations et soutiens aux aidants
2016-2020

Parrainage
2020

4 actions ont été menées en 2020 dans le cadre de la convention d'objectifs UNAF/UDAF 2016-2020. Celle-ci sera prolongée d'un an, soit jusqu'au 31.12.2021 selon l'avenant en cours de signature. La crise, empêchant le rassemblement de personnes, a fortement impacté les actions menées dans le cadre de la convention d'objectifs.

Lire et Faire lire

Lire et Faire Lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, bibliothèques..). Les bénévoles de plus de 50 ans interviennent auprès de petits groupes d'enfants.
La crise sanitaire a fortement impacté les interventions dans les écoles. L'UDAF 68 n'a pu organiser de manifestation dans le cadre des 20 ans de Lire et Faire lire.

80 Bénévoles en Mars

52 Bénévoles en Septembre

75 Structures

282 Heures de lecture

2 rencontres partenaires

2 Journées visio pour le bilan national

Animation du réseau

- Journée avec l'ensemble des bénévoles = rencontre avec une auteure jeunesse Sylvie de MATHUISIEULX
- Rencontre avec les bénévoles du secteur Thur-Doller à la médiathèque de Thann (la coordinatrice et les bénévoles du secteur)
- Formation avec Fabienne TRICOTET – Conseillère pédagogique de la Vallée de Thann avec 16 bénévoles
- 4 réunions avec les bénévoles relais
- Partenariat avec RecycLivre

Information et soutien aux aidants

Site internet Paroles de Familles 68

Le site internet "Paroles de famille" (www.aidants68.fr) s'inscrit dans une démarche de soutien aux solidarités familiales. Il recense les aides et dispositifs existants dans le Haut-Rhin (soutiens financiers, soutien moral, aides à domicile, aides à l'extérieur, droits aux congés et à la retraite, offres de répit, de repos et de bien-être, calendrier des actions).

Durant l'année 2020, le site a régulièrement été actualisé notamment la partie calendrier.

Dans le cadre d'un appel à projet, l'UDAF a obtenu une aide financière du Conseil départemental du Haut-Rhin pour remodeler le site afin qu'il soit plus lisible et plus fonctionnel.

L'UDAF a débuté le travail de transfert des données d'un site à l'autre, en modifiant et actualisant certaines pages. Chaque page a été retravaillée.

Actions Aides aux aidants

L'UDAF avait 2 projets de conférences ou forum dans des zones « blanches » du département.

En début d'année, l'UDAF travaillait sur l'organisation d'un forum en partenariat avec la MSA et les caisses de retraite complémentaire dans le sud du département pour juin. Celui-ci n'a pu être organisé en raison du contexte sanitaire.

La conférence « Comment aider ses proches sans y laisser sa peau ? », initialement prévue le 17 octobre à Sainte-Croix-aux-Mines avec les caisses de retraite complémentaire, a dû être annulée

L'UDAF a participé, en début d'année, au Groupe de travail CDCA sur l'organisation du premier Forum des aidants dans le Haut-Rhin qui devait se tenir le 9 Octobre.

Parrainage de proximité

Avec le parrainage de proximité, un enfant partage du temps avec un parrain et/ou une marraine qui habite(nt) près de chez lui. Ces temps partagés lui apportent une ouverture, des activités, des repères supplémentaires dans le monde d'adulte.

Il permet aux parents de l'enfant de se libérer du temps pour le bien-être de la famille, d'enrichir la relation parent/enfant, d'élargir le cercle social.

Le parrainage favorise la construction et la reconstruction de liens sociaux, interfamiliaux et intergénérationnels dans le respect de l'autorité parentale.

L'UDAF 68 étudie les demandes et projets de parrainage (visite à domicile), met en lien et accompagne le parrainage dans le cadre de la convention signée entre les parties.
En raison du contexte sanitaire qui rendait les rencontres difficiles, l'UDAF 68 n'a pas réalisé d'actions de communication ni de journée conviviale.

Demandes pour parrainer	4
Demandes pour faire parrainer	2
Demandes d'établissements d'accueil	2
Accompagnement des parrains/familles par téléphone, mail et visio	32

Les demandes ont été renseignées par téléphone et mails.
Les entretiens à domicile ont eu lieu en 2021.

Rencontres avec partenaires

- Une rencontre avec l'ASE en début d'année puis des échanges suite auxquels l'UDAF a ouvert le parrainage aux enfants placés.
- Une rencontre avec l'UDAF 54 et le CD 54 dans le cadre de leur projet.

Usage responsable du numérique

Depuis 2016, l'UDAF 68 a rejoint le réseau Code Club qui organise des ateliers pour apprendre à des enfants le codage informatique avec le logiciel Scratch. Ce logiciel ne demande ni connexion internet, ni ordinateurs ultra performants et s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans.
L'UDAF 68 forme et accompagne les animateurs des structures et associations qui souhaitent proposer des ateliers de codage. Elle leur met également à disposition dix ordinateurs portables ainsi que les cahiers d'exercices.
Ces ateliers sont aussi l'occasion d'échanger avec les enfants sur leur usage des écrans.

En 2020, l'UDAF a mis à disposition les ordinateurs et cahiers d'exercice à l'Association familiale d'Ingersheim.
En raison du contexte sanitaire, l'UDAF n'a pu proposer plus d'ateliers.

Le parrainage du début à la fin

Témoignage d'une marraine

Témoignage après la signature de la convention

« Le parrainage a offert à ma filleule une extension à sa famille. Sa mère et moi nous sommes mises d'accord qu'elle serait la bienvenue chez nous à tout moment, si elle en éprouve le besoin ou tout simplement l'envie, que ce soit pour un soutien scolaire ou tout simplement pour partager un bon moment de rigolade avec ma fille. La convention nous a permis de mettre tout noir sur blanc, de se mettre d'accord sur le rôle de chacun. Cela était très important pour moi car c'est toujours délicat de s'occuper d'un enfant qui n'est pas le sien, même si ce n'est pas de façon permanente, on a peur d'occuper une place qui n'est pas la nôtre. Ce parrainage m'apporte beaucoup de fierté, je vois cette enfant faire de vrais progrès en classe, je la vois nous faire de plus en plus confiance et prendre confiance en elle même. Elle ne croyait pas pouvoir faire des études, maintenant elle y croit et travaille dur pour réussir. Je souhaite sincèrement que ce parrainage l'aidera à traverser l'adolescence de manière plus sereine, même si la vie ne lui sourit pas toujours. Et si un jour, elle atteint ses rêves, je saurai que j'y aurai contribué un peu et cela me rendra très heureuse. »

Témoignage à la fin du parrainage dans le cadre de la convention (18 ans)

« Elle est adulte maintenant et nos contacts se font plus rares car elle va à l'université et a un petit ami. Elle m'informe cependant régulièrement de ses progrès.

Je suis très fière d'elle, elle a eu son bac scientifique l'année dernière malgré toutes les prédictions de ses professeurs. Elle a aussi réussi à intégrer un bts à Mulhouse. Elle vient aussi d'obtenir son permis de conduire.

Avant le confinement, elle venait de manière régulière pour prendre des cours de maths chez moi. Le niveau étant trop important pour moi, elle prenait ses cours avec un professeur particulier. Il a été aussi très important pour elle, il l'a constamment encouragée et se préoccupait beaucoup de ses résultats. Ils sont restés en contact pendant le confinement et il a continué à l'aider. Elle n'a jamais réussi à avoir de bonnes notes en maths mais à force de persévérance, elle a tout de même réussi à avoir son bac scientifique.

Je vous remercie de ce que vous faites. Cela a été très important dans sa vie de savoir que j'étais sa marraine. C'est moi qui l'accompagnais aux réunions parents professeurs au lycée et elle me présentait toujours comme étant sa marraine.

Elle a reçu aussi beaucoup de soutien de la part de certains professeurs au lycée et je leur en suis très reconnaissante. Elle revient de loin mais je pense que maintenant elle est sur la bonne voie. J'espère juste qu'elle aura son bts !

En vous souhaitant de nombreuses belles histoires comme celle-là. »

5 | Protéger les Familles

Le pôle Protection Juridique des Majeurs

Le Pôle Protection Juridique des Majeurs

Le Service de Protection Juridique des Majeurs a pour finalité la gestion des mesures de protection des majeurs confiées par les Juges des Tutelles dans le respect de leur autonomie, leurs capacités, leur intégrité et leur liberté.

Les mesures de protection concernent les biens et/ou la personne. Diverses circonstances peuvent entraîner la nécessité de protéger des personnes adultes.

3 Principes

Nécessité : doit être indispensable et répondre à un réel besoin de la personne

Subsidiarité : n'est prononcée qu'à défaut d'autres solutions moins contraignantes

Proportionnalité : doit être adaptée et ajustée à la situation de la personne.

Mesures suivies au cours de l'année	**2020**	2019
Mesure d'Accompagnement Judiciaire MAJ	**33**	40
Mandat Spécial - Sauvegarde de Justice	**27**	19
Curatelle - *Régime d'assistance*	**1158**	1155
Curatelle Simple	**75**	87
Curatelle renforcée	**1083**	1068
Tutelle - *Régime de représentation*	**613**	611
Mesures ad'hoc	**21**	15
Mesures de Subrogé Tuteur/Curateur	**22**	18

Notre mission s'adresse à des personnes majeures, vivant seules ou en famille, de manière autonome ou non. Au 31 Décembre 2020, le service Protection Juridique de l'UDAF 68 suivait **1751** mesures soit, 35 mesures de plus qu'au 31 Décembre 2019.

L'Organisation

Le secteur d'Intervention :

La compétence du Service de Protection Juridique des Majeurs de l'UDAF 68 s'étend sur l'ensemble du département du Haut-Rhin.
Pour ce faire, 34 délégués mandataires assermentés, et 2 adjoints au Chef de Service, couvrent le territoire, soutenus de façon transversale par du personnel administratif.
Ces professionnels sont encadrés par 2 Chefs de Service et répartis sur 2 sites : Mulhouse et Colmar.

L'activité des Mandataires :

Elle se décline en 2 pôles : le pôle établissement avec **5 délégués mandataires** et le pôle autonomie avec **29 délégués mandataires.**
Le ratio du nombre de dossier par délégué mandataire n'est pas le même entre ces 2 pôles. En effet, il est de 52 dossiers par ETP pour le pôle autonomie et de 98 dossiers pour le pôle établissement. Nos financeurs considèrent que les personnes protégées qui résident en structure d'hébergement (FAM, MAS, EHPAD, etc..) bénéficient déjà d'un accompagnement par la structure pour le quotidien et les affaires courantes et nécessitent par conséquent un accompagnement plus allégé que les personnes protégées en milieu autonome.

Caractéristiques des bénéficiaires

59 % Hommes

41 % Femmes

L'étude de la répartition par sexe révèle une sur-masculinité parmi les personnes dont la mesure de protection est confiée au service de PJM de l'UDAF.
Une part conséquente des personnes suivies est durablement installée dans une forme de précarité économique.

Composition des Ressources

Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	649
AAH + Majoration pour la vie Autonome	320
Pensionnés retraités	207
Salariés	183
Allocation supplémentaire d'Invalidité	97
AAH + PA	92
RSA	65
Allocation de solidarité aux personnes âgées	64
Prime d'activité	31

Sur l'ensemble des personnes suivies, presque 60 % perçoivent des ressources inférieures ou égales au seuil de pauvreté fixé par l'Union Européenne à 12 312 €/an.

Les fins de mesure

	Décès	Mainlevées	Dessaisissements	TOTAL
2018	64	31	30	125
2019	62	35	45	142
2020	75	21	27	123

En 2020, malgré le contexte épidémique et une crainte que le virus affecte davantage notre public, notamment les personnes prises en charge au sein des EHPAD, force est de constater que le nombre de décès n'est pas exponentiel pour autant (+ 13 décès sur 1730 mesures).

Visites et démarches effectuées en 2020

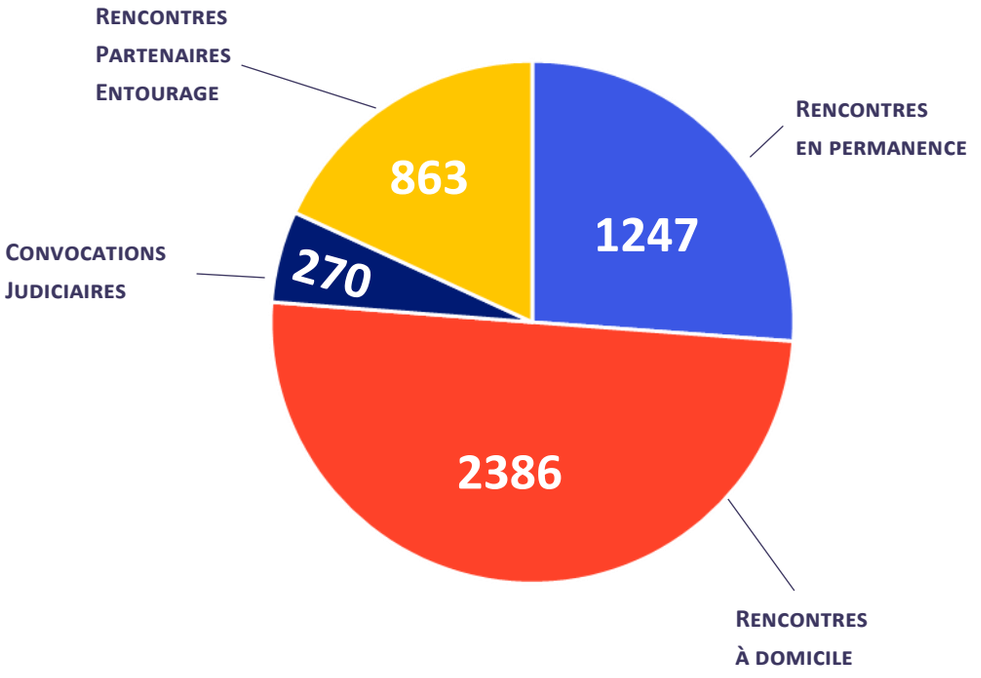

Le télétravail a été mis en place en 2020. Il constitue 18 % de l'activité et démontre bien qu'il ne répond que partiellement à nos missions et que les rencontres (que ce soit à domicile, lors des rendez-vous au bureau ou en synthèse avec des partenaires) gardent une grande importance au sein des mandats.

Le Service PJM et la crise sanitaire

Témoignage d'une cheffe de service Mai 2020

« L'année 2020 a été particulière et marquée dès mars 2020 par la crise sanitaire du COVID. En effet, le printemps 2020 va rester longtemps dans nos mémoires parce qu'il a impacté considérablement notre quotidien au travail, nos pratiques professionnelles et l'organisation des services de l'UDAF.

Dès l'annonce de la fermeture des écoles haut-rhinoises, les premiers défis consistaient à assurer la continuité des services avec des effectifs fortement réduits. Il a fallu continuer à assurer nos missions dans ce contexte, accompagner des personnes souvent isolées et vulnérables sur le plan social, psychologique et économique dans le contexte d'une France confinée.

Tout en assurant la sécurité des salariés, les services de Protection Juridique des Majeurs se sont réorganisés autour d'un accueil téléphonique élargi puisque les locaux ont été fermés au public. Puis à partir des problèmes qui se sont présentés chaque jour, des solutions ont dû être trouvées : l'accès aux attestations de déplacement pour les personnes protégées, les portages de repas, les interventions et aides à domicile, la fermeture de certains guichets de banques, le refus d'espèces ou de bons dans des magasins, l'acheminement du courrier, le tabac dans les établissements, le fonctionnement des services partenaires, les situations d'urgence comme des incendies ou dégâts des eaux, mais aussi informer et rassurer les personnes. Le confinement a été anxiogène pour toute la population mais l'a encore davantage été pour les personnes que nous accompagnons déjà fragilisées, pour certaines d'entre elles, par leur pathologie, leur situation sociale, leur isolement.

L'organisation quotidienne, la communication et la masse d'information à relayer au sein des équipes mais aussi à l'extérieur, ont été complexes.

A partir de fin mars, nous avons préparé la poursuite du confinement mais aussi anticipé le déconfinement. Les effectifs se sont petit à petit reconstitués, en partie grâce à la mise en place rapide et massive du télétravail. Dans ce contexte, il a été une réponse aux contraintes posées par la garde des enfants et à la limitation du nombre de personnes dans les bureaux.

Attendu par certains, appréhendé par d'autres, le télétravail a permis de reprendre une organisation plus habituelle au bureau, d'aller au-delà de la prise en charge des seules urgences. La reprise des délégués a aussi permis aux personnes suivies de retrouver leur référent habituel et de mettre en place une veille téléphonique régulière de chaque délégué pour les usagers qu'il accompagne. Dans un premier temps, nous avons organisé la réouverture au public à la fin du confinement, avec des contraintes sanitaires lourdes puis dans un second temps ce fût la reprise progressive des visites à domicile, des audiences, des synthèses, des ouvertures de mesures mais aussi la reprise et la poursuite des projets ou démarches qui ont été mis entre parenthèses depuis le début de la crise.

Nos pratiques professionnelles, notre façon d'appréhender notre travail ont été fortement bousculées par cette crise sanitaire qui a fortement modifié les manières de travailler que ce soit sur le plan organisationnel mais surtout au niveau des rapports humains.
Au-delà de tous ces changements, cette période très intense fût marquée par une grande réactivité, et beaucoup d'implication, de solidarité et de complémentarité entre tous les services et les professionnels de l'UDAF.
Cette cohésion a été précieuse et efficace et nous a permis de poursuivre nos missions auprès des personnes protégées malgré un contexte sanitaire dégradé. »

Témoignage d'une mandataire Pôle établissement - Mai 2020

« Le début du confinement a été pour moi assez angoissant. J'ai apporté le tabac dans les EHPAD et j'ai dû porter un masque pour la première fois. Sur la route, il n'y avait personne… Arrivée à Mulhouse, les hélicoptères faisaient des « rondes ». C'était une ambiance assez étrange et pas très rassurante.
Pendant les trois premières semaines du confinement, nous (les déléguées mandataires) avons répondu au téléphone toute la journée de présence au bureau. C'était extrêmement stressant ; je n'avais même pas le temps de noter une information…il fallait déjà que je réponde à un autre appel. Les gens étaient virulents et inquiets. Je devais les écouter, les rassurer, leur faire des bons alimentaires parce qu'ils ne pouvaient plus aller à la banque, et leur envoyer les attestations de déplacement dérogatoire pour faire leurs courses. C'était épuisant psychologiquement.
Je suis finalement plus détendue aujourd'hui. J'ai « évolué » avec la connaissance du virus et je respecte les gestes barrières.
Malgré tout, je n'ai pas souhaité rester chez moi pendant le confinement parce que j'avais le souci des autres (des majeurs protégés) et je voulais me sentir utile, surtout solidaire.
D'ailleurs, je trouve qu'un lien plus fort s'est créé avec les collègues de l'UDAF qui étaient là depuis le « début ». Plus les semaines ont passé, plus les majeurs ont compris et moins ils étaient impatients ou agressifs au téléphone.
Les mails ont changé de teneur au fur et à mesure du confinement. J'ai pu observer plus de bienveillance, plus de compréhension et de respect. J'ai beaucoup apprécié ces nouveaux rapports professionnels avec les partenaires sociaux et médicaux. »

L'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX

Actuellement, la moitié des mesures de protection est confiée aux familles qui les exercent gratuitement au titre de la solidarité familiale.

Ces personnes n'ont pas forcément reçu de formation et peuvent se retrouver désemparées face aux obligations légales et administratives à remplir (comptes de gestion, inventaires….).

Pour faciliter l'exercice de la mesure, la loi permet aux tuteurs familiaux de bénéficier, à leur demande, d'informations et de soutien.

L'UDAF 68, forte de sa mission générale d'accompagnement des familles et de son savoir-faire au niveau des mesures de protection juridique, propose son aide aux tuteurs et curateurs familiaux depuis mars 2016.

Ainsi, le Service d'Aide aux Tuteurs Familiaux est conçu pour accueillir et informer tous ceux qui se trouvent confrontés à la mise en place ou à l'exercice d'une mesure de protection pour un proche, en leur permettant d'assumer cette responsabilité dans les meilleures conditions.

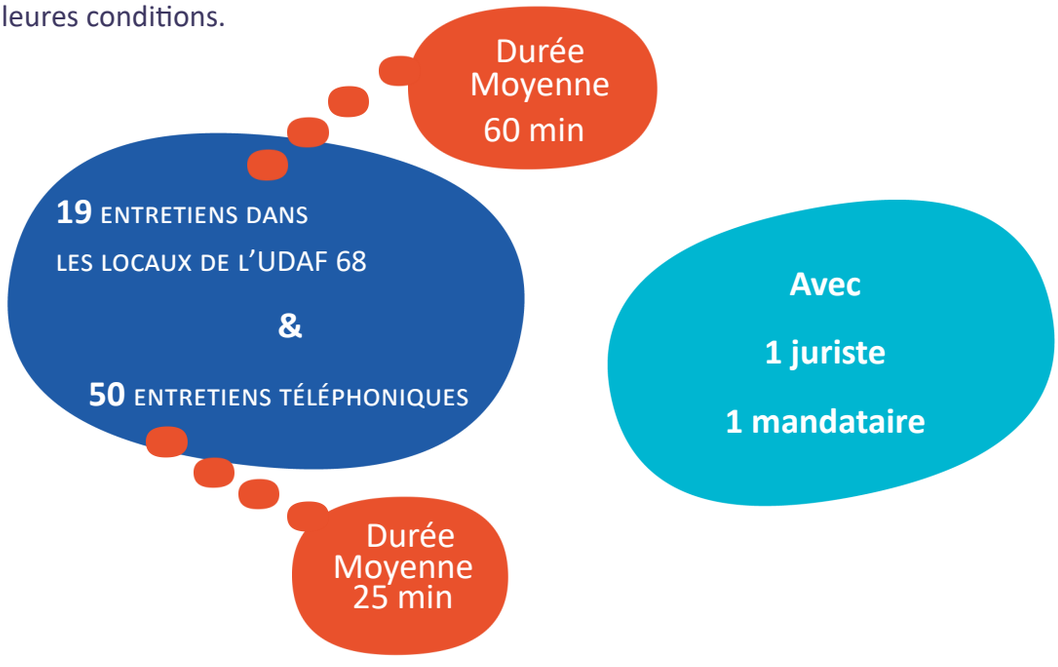

OBJETS DES DEMANDES *Plusieurs objets de demande peuvent concerner un seul entretien*

RDV AVANT DÉSIGNATION

OUVERTURE D'UNE MESURE	6
MÉDECIN	6
INFOS SUR LES DIFFÉRENTES MESURES	6
RÔLE ET OBLIGATIONS	7
AUTRES	1

RDV APRÈS DÉSIGNATION

DOMAINE JURIDIQUE	41
GESTION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE	28
PROTECTION DE LA PERSONNE	23
RÔLE ET OBLIGATIONS	65
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	40
PATRIMOINE - INVENTAIRE - COMPTES DE GESTION	31

6 Accompagner les Familles

Le pôle Aide et Accompagnement Educatif et Social

Le Pôle Aide et Accompagnement Éducatif et social

L'activité du pôle

Le pôle regroupe, en une seule entité, l'exercice de différentes missions d'aide et d'accompagnement, que ce soit dans le cadre judiciaire de la protection de l'enfance (**MJAGBF** *Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial*), administratif et contractuel (**MASP 2** *Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé* et **ASLL** *Accompagnement Social Lié au Logement*) ou du dispositif de prévention du surendettement (**PCB** *Point Conseil Budget*) ainsi que dans celui de l'insertion dans le logement (**AVDL** *Accompagnement Vers et Dans le Logement)* et de l'action logement services (**AL**) et enfin dans le cadre de l'habitat inclusif (famille gouvernante **SEQUOIA**).
Le service développe également des actions de soutien à l'éducation budgétaire dans le cadre d'une convention d'Aide Educative et Budgétaire (**AEB**) en faveur des agents du Ministère de la Justice, des Armées et de l'Education nationale.

L'Organisation

La compétence du service AAES s'étend sur l'ensemble du territoire haut-rhinois.
Soutenue par 2 secrétaires, l'équipe de travailleurs sociaux composée de 5 déléguées aux prestations familiales et 5 référentes en accompagnement social et budgétaire intervient de manière sectorisée. Le soutien technique est assuré depuis 2020 par une coordonnatrice.
Un coordinateur médico-social en charge du service logement inclusif, assisté d'une chargée de mission, assurent le développement du dispositif Famille Gouvernante Séquoia.

L'ensemble des missions de ces professionnels est encadré par un Chef de service, ce dernier ayant pris ses fonctions en janvier 2020.

Nombre d'accompagnements

Mesures au cours de l'année	2020	2019
MJAGBF	**148**	170
MASP	**50**	66
ASLL	**35**	49
Action Logement Services	**33**	8
Accompagnement Vers et dans le Logement	**17**	39
Point Conseil Budget	**40**	70
AEB	**16**	22

Visites et démarches effectuées en 2020

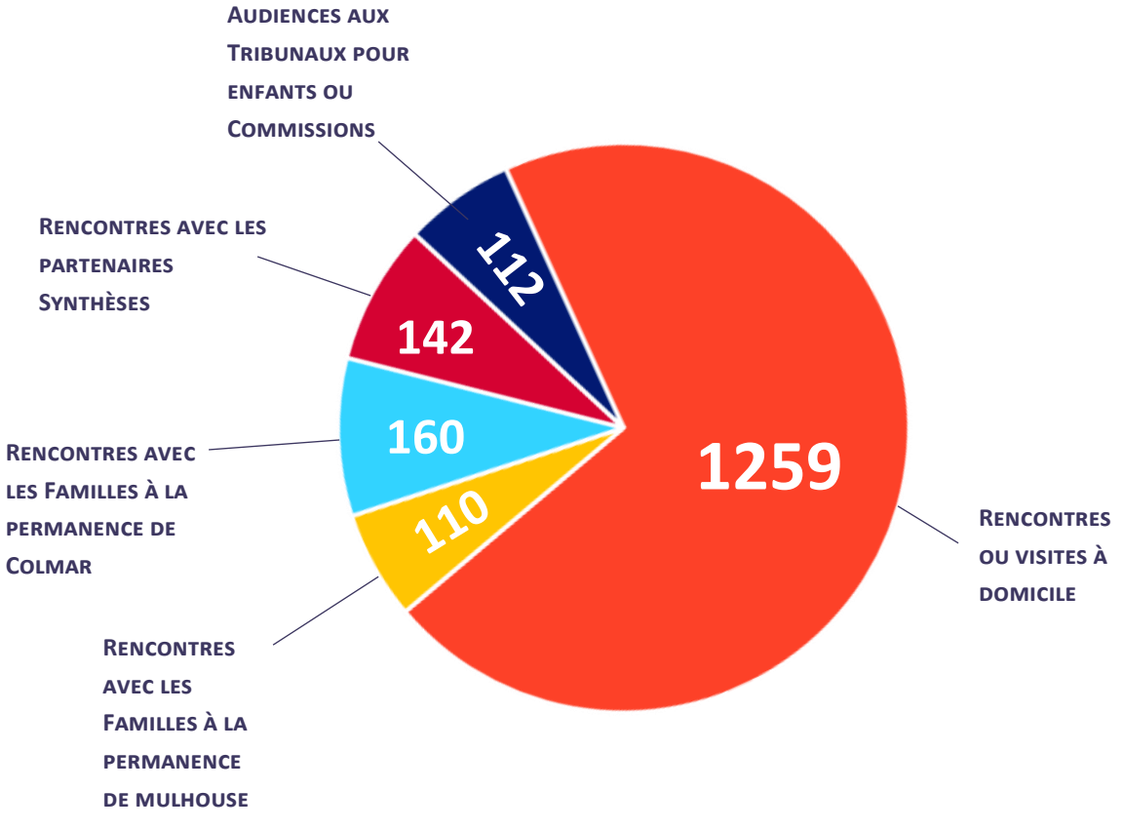

La Mesure d'Aide à la Gestion du Budget Familial - MJAGBF

La MJAGBF est une mesure d'assistance éducative relevant du champ de la protection de l'enfance. Elle est ordonnée par le juge des enfants lorsque les prestations familiales et le RSA majoré ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants.

Le délégué aux prestations familiales conduit une action éducative et budgétaire auprès des parents visant la réappropriation de leur fonction parentale et une gestion autonome des prestations familiales. La MJAGBF est complémentaire aux autres actions éducatives, telles que les mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ou les mesures de placement.

Au cours de l'année 2020, nous avons accompagné **148** familles dont **397** enfants sur le territoire du Haut-Rhin :

- Nouvelles mesures : 40 (18 Tribunal pour Enfants Colmar, 22 TPE Mulhouse)
- Renouvellements : 92
- Fin de mesures : 43 (17 Tribunal pour Enfants Colmar, 26 TPE Mulhouse)

Typologie des familles accompagnées

Situation des Familles

Monoparentales	97
En couple	18
Recomposées	11
Nucléaires	22

Tranches d'Age des Enfants

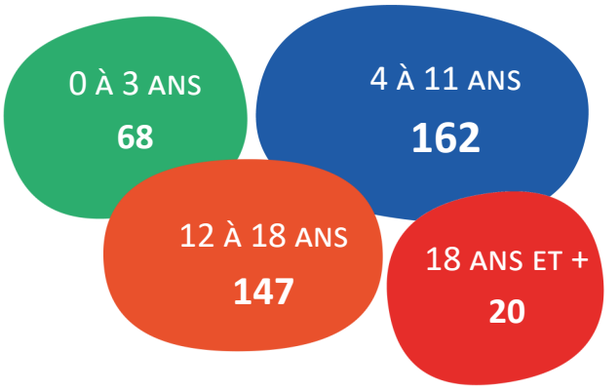

La question des jeunes majeurs pour qui aucune prestation n'est versée mais toujours à charge de leurs parents est un réel problème qui relève des politiques publiques

Ressources principales des Familles

RSA	68	Prime Activité	8
Allocations Familiales	40	Allocation de solidarité spécifique	8
Salaire	33	Page	7
RSA Majoré	16	Majoration pour la vie autonome	3
Allocation de soutien familial	16	Pension invalidité	3
Allocations aux Adultes Handicapés	9	Retraite	2
Complément familial	9	Indemnité journaliere ou AAEH	1

57 % des familles sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, ce qui vient corroborer le fait que les familles sont durablement installées dans la précarité financière.

La spécificité de la MJAGBF est d'apporter une attention particulière aux effets de la vulnérabilité financière et sociale des familles suivies. C'est la seule mesure judiciaire de protection de l'enfance qui se met en place à partir des conditions de vie des enfants.

Les fins de mesure

Gestion budgétaire satisfaisante	36
Absence de Prestations Familiales	7
Déménagement (autre département)	5
Non collaboration	3
Orientation PJM	2
Aucun renouvellement de la part du juge	1

Les mesures sont levées par le Juge des Enfants en raison du placement des enfants, lorsque les prestations familiales ne sont pas maintenues aux parents, lorsque les raisons ayant conduit à la mise en place d'une mesure ne le justifient plus.

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP

La MASP est une mesure administrative ouverte à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont « la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources » (CASF artL.271-1). Elle prend la forme d'un contrat conclu entre la personne et le Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Au cours de l'année 2020, par délégation du Conseil départemental, nous avons suivi **50** mesures :

- 13 nouvelles mesures
- 44 reconductions
- 18 fins de mesure

Entretiens et déplacements

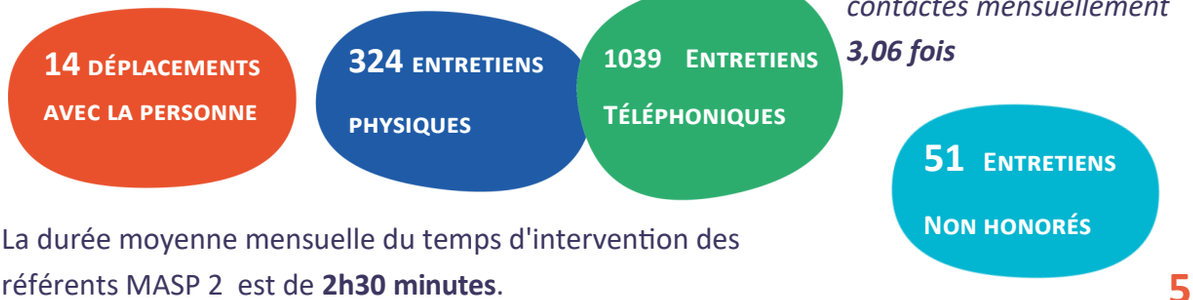

*En moyenne, les bénéficiaires sont contactés mensuellement **3,06 fois***

La durée moyenne mensuelle du temps d'intervention des référents MASP 2 est de **2h30 minutes**.

Les prestations sociales perçues et gérées

RSA	22
RSA + Prestations familiales	14
Allocations aux Adultes Handicapés	10
RSA + Salaire	3
Allocation Vieillesse	1

78 % des ménages accompagnés sont bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active).
Le référent MASP 2 est également référent R.S.A. lorsque le Contrat d'Engagement Réciproque porte sur un accompagnement social global sans orientation professionnelle.
37 Personnes ont été concernées en 2020 par cette orientation.

Les fins de Mesure

Autonomie Budgétaire retrouvée	5
Orientation PJM	4
A la demande du bénéficiaire	3
Plus éligibles	2
Déménagement hors département	1
Non respect des termes du contrat	1
Non adhésion	1
Decès	1

L'Accompagnement Social lie au logement - ASLL

L'ASLL individuel est un dispositif qui peut concerner les ménages rencontrant des difficultés à accéder à un logement décent ou à s'y maintenir, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, en accord avec l'article 1 de la Loi Besson n° 90-449 du 31/05/90 visant à la mise en œuvre du droit au logement.
Le Conseil départemental du Haut-Rhin finance des mesures d'ASLL d'une durée de 3 à 6 mois.

Au cours de l'année 2020, nous avons accompagné **35** ménages sur le territoire du Haut-Rhin, représentant, pour l'année, un total de **177** mois d'intervention.

Problématiques repérées

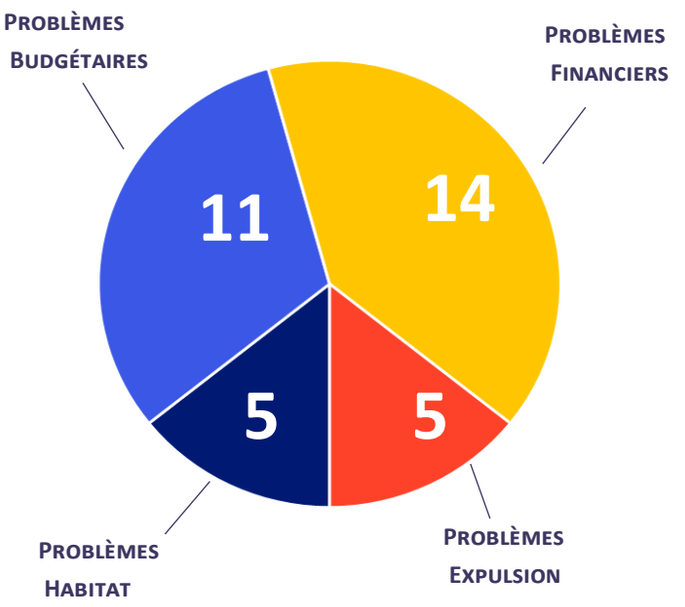

68 % *des objectifs travaillés avec les ménages ont été atteints*

Une moyenne mensuelle de **3.59** *entretiens (physiques et/ ou téléphoniques) est réalisée par bénéficiaire.*

15 mesures « **accès** » pour l'installation dans le logement

30 mesures pour le « **maintien** » dans le logement

Profil des menages

RSA	16
Salaire	5
Allocation aux Adultes Handicapés	5
Retraite	4
Indemnité journalière	3
Pension invalidité	2
Allocation chômage	0

L'Accompagnement Vers et Dans le logement - AVDL

Dans le cadre d'un fonds national d'accompagnement vers et dans le logement, une convention, signée en mars 2020, entre l'Etat, représenté par le Préfet du département du Haut-Rhin et l'UDAF 68, définit un programme d'intervention.
La commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) est le prescripteur des mesures à prendre en charge. Elle donne un avis et des recommandations.

Au cours de l'année 2020, sur **50** ménages orientés, **17** ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement dont **13** de manière renforcée pour une durée moyenne de 4,6 mois.

Objectifs :

Les actions engagées s'adressent à des ménages éprouvant des difficultés particulières, notamment sociales et financières, les empêchant d'accéder à un logement ou à s'y maintenir.
A travers un accompagnement soutenu, ce dispositif permet soit d'aider les familles les plus fragiles dans la recherche d'un logement adapté, soit pour celles déjà installées de résoudre des difficultés financières et/ou administratives afin de s'y maintenir.

13 ménages étaient menacés par une procédure d'expulsion. Ces procédures ont toutes été suspendues pour les motifs suivants : signature plan d'apurement/dette apurée/ relogement/plan de cohésion sociale.

Les ménages accompagnés sont majoritairement composés de familles monoparentales ou des couples avec enfants.
L'endettement des ménages est l'une des constantes retrouvées dans tous les accompagnements.

L'Action Logement Services - ALS

Dans le cadre de la convention signée entre l'ALS et notre service, nous exerçons une mission d'accompagnement social et soutenons ainsi des salariés dont les difficultés ont une incidence sur le logement.

Au cours de l'année 2020, suite à l'orientation de personnes par le CIL-PASS Assistance de l'ALS, nous en avons accompagnées **33** pour un total de 92 mois d'intervention

- dans le cadre **d'un accompagnement lié au logement**
- dans le cadre **d'un accompagnement sur problématique budgétaire**

L'Accompagnement Educatif et Budgetaire - AEB

Dans le cadre de conventions passées entre les ministères des Armées et de l'Education nationale, l'UDAF 68 met en place des mesures AEB.

Au cours de l'année 2020, **16** personnes ont bénéficié d'un accompagnement**.**

- 9 accompagnements (Ministère des Armées) *pour un total de 47 mois d'intervention*
- 7 accompagnements (Ministère de l'Education nationale)

Deux interventions collectives à destination des Régiments de marche du Tchad ont été réalisées.

Le Point Conseil Budget - PCB

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, une nouvelle convention 2019-2021 Point Conseil Budget signée entre l'Etat, représenté par le Préfet du département du Haut-Rhin et l'UDAF 68, définit les missions à mettre en place sur le territoire.

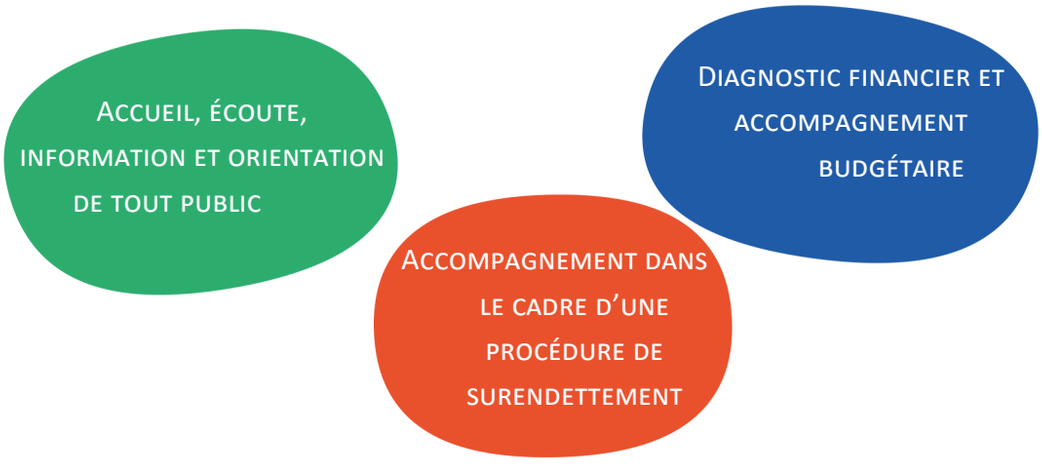

Au cours de l'année, 40 personnes nous ont contactés et 29 rendez-vous ont été actés.

Notre intervention représente principalement une aide à la constitution de dossier de surendettement à destination de la Banque de France.

Les actions collectives devant être menées conjointement avec la Banque de France, Aleos et Face n'ont pu être réalisées et sont reportées au second semestre 2021.

Le Service AAES et la crise sanitaire

A l'exception du Dispositif Action logement service, nous constatons une baisse générale de l'activité par dispositif, due aux difficultés des services prescripteurs à nous orienter des mesures à prendre en charge durant les périodes de confinement.

Si la crise sanitaire relative à la covid19 a marqué dans un premier temps un coup d'arrêt brutal à l'accompagnement des ménages et familles, pour la plupart déjà fragilisés socialement et financièrement, le service AAES s'est donné les moyens de maintenir les suivis par téléphone, mail/visio ainsi que par la tenue de permanences sur rendez-vous dans ses locaux.

Les confinements successifs ont produit des effets collatéraux cumulés non négligeables sur les personnes suivies : dégradation des conditions de vie, difficultés à accéder aux soins et services, perte d'emploi, diminution des salaires, surendettement, logement insalubre, sur-occupation du logement, pauvreté, précarité, difficultés de prise en charge des enfants. Un grand nombre de familles/ménages n'a pu être capté durant ces périodes.

La mise en marche forcée du télétravail, soit 374 jours en 2020, a permis de maintenir la continuité des services à rendre aux personnes.

La dynamique des suivis a été réellement impactée par le fait de ne pouvoir accompagner physiquement les personnes. Les visites à domicile représentent, en effet, la clef de voûte de notre mode d'intervention.

Témoignage d'une déléguée aux Prestations Familiales - Mai 2020

« La période de confinement a imposé de questionner les pratiques professionnelles pour maintenir le contact avec les usagers. Jusqu'alors, les accompagnements étaient basés essentiellement sur des rencontres physiques avec les familles et des entretiens réguliers au domicile des personnes. Avec les nouvelles règles sanitaires, le défi à relever par l'Udaf a été de parvenir à maintenir le lien et le suivi par d'autres moyens. Dès la première semaine de confinement, tous les délégués et référents du service Aide et Accompagnement Educatif et Social ont pu être équipés pour le télétravail, avec ordinateurs et téléphones portables. Les personnes accompagnées ont été contactées et rassurées sur le maintien du lien. Avec le téléphone et les échanges par mail pour ceux qui disposent d'un ordinateur, il a été possible de continuer à effectuer les démarches administratives indispensables à la bonne gestion des dossiers. Pour certains, nous avons aussi pu utiliser les applications de visioconférence, telle Whatsapp. Les personnes ont apprécié d'avoir un contact visuel et de rompre ainsi un peu le sentiment d'isolement. Globalement, les personnes ont exprimé leur compréhension face aux mesures mises en place pour poursuivre les accompagnements et ont participé activement aux stratégies développées (envoi de document en photo, par mail, SMS ou Visio par exemple), même celles qui ne maîtrisent pas totalement les différentes technologies. Elles ont été soulagées et rassurées d'avoir des contacts réguliers. Adaptabilité et flexibilité sont nécessaires pour maintenir le lien avec les usagers. »

Les familles Gouvernantes - SEQUOIA

Un accompagnement adapté : le SEQUOIA (Service d'Entraide QUOtidienne pour l'Insertion Adaptée).

Ce dispositif s'adresse à des personnes en situation de handicap psychique ayant des difficultés à investir un logement de façon autonome et à assumer les actes de la vie quotidienne. Chaque jour, une employée nommée « Gouvernante » est présente dans les appartements pour assurer l'accompagnement des 34 locataires occupant les 10 logements dans trois villes du département : Sainte-Marie-aux-Mines, Colmar et Mulhouse.

En complément de l'accompagnement dans les actes de la Vie Quotidienne, elle est aussi un agent de (re)-socialisation : elle sert de médiateur dans les relations entre les membres du groupe, et favorise aussi le lien social avec l'extérieur. La gouvernante exerce également une surveillance des suivis médicaux. Elle veille au bien-être de chacun.

Tout est mis en œuvre pour que les personnes accueillies retrouvent le sens de leur dignité.

4 Entrées en 2020

Hommes / Femmes	2 Hommes / 2 Femmes
Provenance géographique	Haut-Rhin
Origine de la demande	3 Centre Hospitalier Spécialisé 1 Service Protection Juridique des Majeurs

6 Sorties en 2020

2	Admission en établissement
1	décès
2	Retour en famille
1	Logement autonome

Pour trois départs, il n'y a aucun doute de l'influence du confinement sur les conflits qui ont mené à des ruptures de bail.

Aucun droit de retrait exercé par les gouvernantes
Aucune contamination

Les activités

Face à la réduction drastique des prestations habituellement fournies par nos partenaires prestataires dans le domaine de la santé, les gouvernantes ont pris le relais en proposant des activités dites de remplacement durant les confinements successifs.

Par le biais de tableaux prévisionnels d'aide à la répartition des tâches ménagères et des activités à effectuer durant la semaine, les gouvernantes peuvent prévoir conjointement avec les locataires l'organisation de la vie quotidienne. Schématisés par des pictogrammes, les tableaux sont ainsi plus faciles à comprendre. Les locataires apprennent à les consulter d'eux-mêmes quotidiennement.

Les conventions / Partenariat

Convention UDAF 68 – ADMR : en octobre, une convention bipartite a été signée entre les deux associations. Celle-ci fait part de la redéfinition des rôles de chacun et notamment sur le point de la planification. Cette tâche importante sera pilotée conjointement par les deux parties.

Convention UDAF 68 – CD 68 : la Convention tripartite qui nous liait au Conseil Départemental et à l'ADMR étant arrivée à échéance, celle-ci a été renouvelée et remaniée : 2 conventions distinctes ont été établies. L'UDAF en a contractualisé une avec chaque partie.

Habitat Inclusif pour les personnes porteuses du syndrome de Korsakoff

Depuis 2016, l'Udaf du Haut-Rhin recense, par le biais d'un comité de pilotage, les besoins des personnes porteuses du syndrome de Korsakoff en termes de logement et d'accompagnement au quotidien. La réflexion porte sur la capacité du dispositif à proposer un « chez soi » adapté aux besoins recueillis.

Très souvent découragés, les proches éprouvent un sentiment d'impuissance et d'incompréhension face aux difficultés de la personne malade et finissent par s'en éloigner. Le maintien dans un logement autonome se révélant impossible, l'hospitalisation ou le placement dans un établissement restent les seuls recours, privant ainsi la personne de sa vie privée et de son intimité.

L'UDAF souhaite proposer à ces personnes des logements dans un environnement sécurisant tout en recréant un contexte « familial » respectueux du rythme de chacun et regrouper ainsi logement et accompagnement.

Avancée du projet

- Rédaction du cahier des charges
- Préparation du dossier d'admission
- Travail sur la brochure
- Travail sur la fiche de poste de l'AMP
- Calcul des heures PCH nécessaires pour l'équilibre financier du dispositif
- Calcul du besoin en personnel nécessaire

Rencontres

Rencontre avec le Dr Malassiné – Psychiatre en chef du Roggenberg et Dr Egler – Médecin MDPH afin de définir les critères médicaux à mettre en place lors des commissions d'admission, ainsi que les éléments nécessaires à indiquer sur le dossier d'admission.

Rencontres avec différents maîtres d'œuvre et architecte pour déterminer les travaux et l'enveloppe budgétaire nécessaires.

7 Les services

Support

Le Service Placement
Le Service juridique
Le service Comptabilité

Le Service placement

L'équipe du Service Placement apporte son soutien aux délégués mandataires pour réaliser les opérations bancaires dans le respect des règles de droit, en particulier des :

- mouvements sur les comptes de placement
- commandes de cartes de retrait
- ouvertures /clôtures de comptes
- transferts de comptes
- assurances vie : souscription, clôture, rachat partiel / total
- placements

Courriers aux banques	349
Ordres de virement	402
Requêtes adressées aux Tribunaux	170
Conseils en placement	121

Conseils aux délégués dans les opportunités de placement

Le Service juridique

Dossiers en cours	342
Dossiers ouverts	159
Dossiers archivés	80
Courriers juridiques	221
Mesures Ad'hoc	15

Dossiers ouverts : Succession, Vente, Logement litige/ bailleur etc ….

Traitement des fins de mesure

Décès	**918** courriers rédigés et transmis aux organismes et administrations pour les informer du décès du majeur **40** dossiers établis et transmis au notaire en charge de la succession du majeur décédé **2** dossiers établis et transmis au service du domaine (succession vacante) **25** dossiers établis et transmis à la famille si aucun notaire n'a été chargé de la succession
Dessaisissements	**232** courriers pour informer les organismes /administrations du dessaisissement **21** dossiers établis et transmis au nouveau représentant légal
Divers	**101** courriers de rappels faits aux organismes (concerne fin de la mesure)

RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE LES 11 PERSONNES DU SERVICE

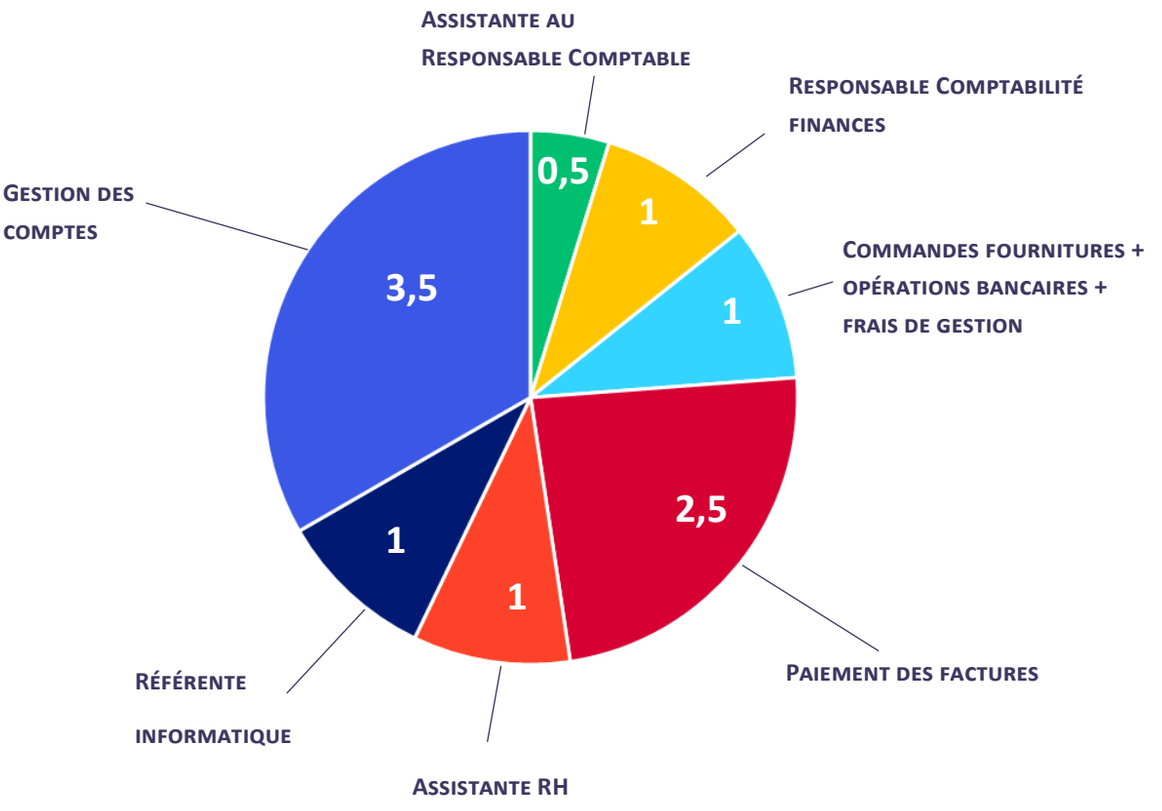

40 551	FACTURES SCANNÉES
45 310	EXTRAITS DE COMPTES SAISIS ET SCANNÉS
464	CHÈQUES ÉTABLIS
1 910	COMPTES DE GESTION ÉTABLIS

RESSOURCES HUMAINES

Réorganisation du Poste RH en un temps plein

- gestion des temps (pointeuse, congés, absences diverses)
- suivi des dossiers du personnel (contrats, avenants, entretiens, suivi des diverses échéances …)
- suivi administratif des formations et mise en œuvre du plan de développement des compétences
- recrutements (partie administrative)

8 Le rapport Financier

Le rapport financier

Volume par service

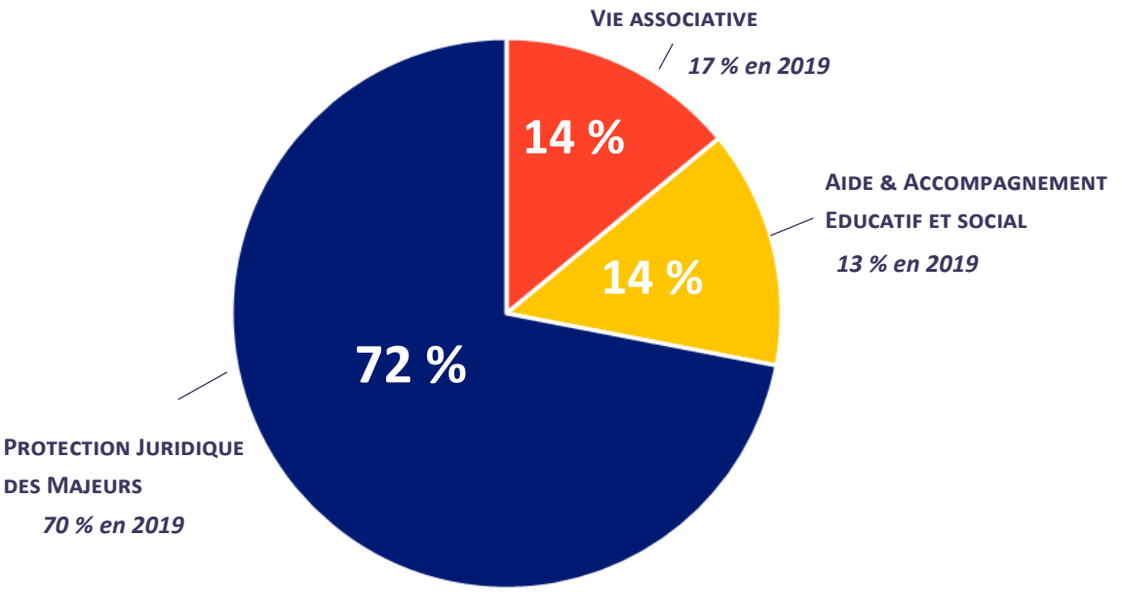

Vie associative

Dépenses	608 798
Recettes	716 611

AAES

Dépenses	606 975
Recettes	611 659

Protection juridique des majeurs

Dépenses	3 121 686
Recettes	3 166 143

Consolidé

Dépenses	4 337 459
Recettes	4 494 413

Imprimé sur du papier
100% recyclé

Ne pas jeter sur la voie publique

Udaf
Haut-Rhin

7 rue de l'Abbé Lemire
CS 30099
68025 COLMAR cedex
Tél. : 03 89 30 07 50

20c rue de Chemnitz
ZAC de la Mer Rouge
68100 MULHOUSE

125 rue de Soultz
68200 MULHOUSE

www.udaf68.fr
www.aidants68.fr